ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 137 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le majestueux parc de La Vérendrye au Québec et les terres avoisinantes sont menacés par des activités minières;

CONSIDÉRANT QU'en 1991, un Accord trilatéral fut signé par le Canada, le Québec et les Algonquins du Lac Barrière afin de développer un plan de gestion durable des ressources renouvelables du territoire, pour permettre la poursuite des activités traditionnelles des Algonquins du Lac Barrière;

CONSIDÉRANT QUE l'activité minière pourrait mettre en péril la culture et le mode de vie des Algonquins du Lac Barrière, ainsi que ce plan de gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a autorisé des activités d'exploration, notamment un claim couvrant 80 kilomètres, à la compagnie junior Copper One Inc., sans consultation ni consentement des Algonquins du Lac Barrière qui vivent sur ce territoire depuis des millénaires;

CONSIDÉRANT QU'une mine dans la région contaminerait les eaux, affecterait la faune et nuirait à la santé et au mode de vie des peuples algonquins qui vivent sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes solidaires des Algonquins du Lac Barrière, des groupes environnementaux et des utilisateurs de la réserve faunique;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, exigeons que le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles instaure un moratoire sur toute activité minière, par exemple : le bornage, l'exploration et l'exploitation, sur le territoire de l'Accord trilatéral de 1991 des Algonquins du Lac Barrière situé dans la région de la réserve faunique La Vérendrye.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Manon Massé
Députée de Sainte-Marie–Saint-Jacques

15 février 2017
Date de signature de l'extrait